

Activités scolaires et éducation à la citoyenneté

Kenza ABOULFETH

Ex Formatrice au CPR de Meknes

Introduction

Il va sans dire que la mission première de l'école est de former les futurs citoyens. De ce fait, l'école ne peut ignorer ni l'environnement dans lequel elle agit, ni l'enracinement de ceux auxquels elle s'adresse et qui appartiennent à une communauté singulière, avec une histoire et des valeurs particulières.

Le sens de citoyenneté devrait donc faire partie intégrante de l'acte éducatif. La famille et l'école sont les deux institutions principales responsables de faire acquérir à l'enfant les règles élémentaires du comportement civique, de lui faire prendre conscience de son «être» et son appartenance à une société vis-à-vis de laquelle il a des responsabilités.

L'école marocaine assure-t-elle cette mission comme elle devrait le faire ? Nos élèves font-ils preuve au sein de l'école, chez eux et en société, du comportement civique souhaitable ?

Malheureusement les indices d'incivilités ne manquent pas dans nos écoles. Certains jeunes n'hésitent pas à détériorer les biens collectifs. En témoigne, dans de nombreux établissements scolaires, l'état lamentable des salles de cours, des vestiaires, des couloirs, des fenêtres, des tables... Pire encore, les comportements irrespectueux et mêmes agressifs vis à vis des enseignants et des autres acteurs de l'école deviennent de plus en plus fréquents... Sans parler de l'absentéisme, de la triche et d'autres comportements qui frôlent la déviance...

Bien sûr, cette réalité ne s'applique pas à l'ensemble des jeunes ; toutefois, force est de reconnaître que ces problèmes sont désormais une des sources d'inquiétude et de malaise aussi bien pour les parents et les éducateurs que pour les acteurs politiques et sociaux.

Qui pourrait-on incriminer ? A qui incombe la responsabilité de ces problèmes ? A la famille ? A l'école ? A la société ? Ou plutôt à l'ensemble de ces institutions ? Que peut faire l'école pour atténuer la gravité de ces comportements ? Qu'attend-on au juste des enseignants ? Lorsque nous demandons à l'école d'apprendre à l'élève les fondements de la citoyenneté, qu'attend-on concrètement d'elle ?

Comment les enseignants peuvent-ils à travers des activités scolaires éduquer à la citoyenneté?

Cet article se propose de voir comment, par certains comportements pédagogiques quotidiens et à travers des activités concrètes, l'enseignant pourrait aider l'élève à prendre conscience de son « être » en tant que citoyen.

Qu'est ce qu'un bon citoyen ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question. Tout dépend de l'angle de vue à travers lequel on voit les choses et de la conception que l'on se fait de l'idéal de vie auquel une société peut aspirer. Cependant, les textes officiels qui régissent nos curriculums scolaires sont clairs sur ce point. Ils stipulent clairement que l'une des finalités de notre Ecole est la formation de citoyens attachés à leur religion, à leur patrie et aux valeurs fondamentales de notre société ; des citoyens capables de contribuer à l'édification d'une société moderne et démocratique. Même s'il n'y a pas unanimité sur ce projet de société, il semble qu'il jouit de l'assentiment de la grande majorité des forces vives de notre nation.

Nous sommes tous appelés à vivre en société. Eduquer à la citoyenneté sociale, c'est donc apprendre au futur citoyen à vivre en harmonie avec les autres. Cela suppose la connaissance et l'intériorisation des valeurs fondatrices des droits et des devoirs de l'homme et la capacité d'agir en conséquence. C'est en se comportant en individu responsable et respectueux des règles de la vie commune, dont l'acceptation et le respect de l'autre, que l'on peut contribuer au bon fonctionnement de la communauté.

Lorsqu'un élève intègre l'école (maternelle, primaire, collégiale ou autre), il intègre une structure de travail et de vie commune. C'est une entité à part entière avec des valeurs et des règles propres à elle. C'est à travers les interactions sociales au sein du groupe classe que l'élève apprend le sens de la responsabilité et prend conscience de la nécessité d'adhérer à un ensemble de règles et de valeurs qui déterminent, par la suite, le choix réfléchi de ses réactions et de son comportement. Le sens de citoyenneté s'initie d'abord par l'adoption d'un comportement civique. Et là, l'enseignant assume une grande responsabilité. Par l'exemple qu'il donne, il complète et corrige ce que la famille a appris à l'enfant.

Eduquer par l'exemple

Au-delà des discours moralisateurs, et parallèlement à l'influence des autres agents de la socialisation (les pairs, les média...), nous pensons que

le comportement de l'enseignant au sein de la classe et de l'établissement scolaire exerce une grande influence sur les représentations, les attitudes et les comportements des élèves. Des gestes simples et quotidiens et parfois même banals peuvent avoir un impact non négligeable sur la conduite de l'ensemble des élèves. Arriver à l'heure, saluer ses élèves, les écouter, se montrer responsable vis-à-vis d'eux, prendre soin devant eux et avec eux des biens collectifs mis à leur disposition... sont des comportements auxquels certains enseignants n'accordent pas beaucoup d'importance mais qui jouent un rôle essentiel dans l'éducation civique.

Respecter l'élève est le meilleur moyen de lui apprendre à se respecter et par conséquent à respecter les autres : les camarades, les adultes et l'environnement social et matériel. On peut se demander si les incivilités de certains de nos jeunes ne sont que des réactions aux agressions dont ils font souvent l'objet. Je pense ici à ces enseignants (et à ces parents) qui n'hésitent pas à injurier, à taper du poing sur la table, à user des punitions pour intimider leurs élèves et imposer leur autorité... Les jeunes sont particulièrement sensibles à tout ce qui a trait à la justice, à l'égalité, à la reconnaissance et à l'équité. Le respect de ces principes par l'enseignant dans sa pratique quotidienne de la classe, dans la distribution de la parole et des gratifications, dans la notation des devoirs... est le meilleur moyen pour créer un climat favorable à l'exercice des différentes formes de politesse sociale...

Bref, l'éducation à la citoyenneté doit se faire essentiellement par l'exemple. Ou'on le veuille ou non, l'adulte - et particulièrement le père, la mère et l'enseignant (e)- restera toujours un modèle, positif ou négatif, pour les moins jeunes.

L'école est donc un lieu privilégié pour l'apprentissage des valeurs civiques. Cet apprentissage suppose une action pédagogique basée sur une conduite démocratique de la classe, sur le respect de la liberté des élèves, sur la participation de tous à la prise des décisions concernant la vie sociale du groupe. Ce faisant, l'enseignant facilite la participation de chacun et aide le groupe classe à progresser vers l'autogestion et l'auto construction des savoirs. Il aide ainsi les élèves à développer des attitudes compatibles avec l'éthique d'une citoyenneté de proximité : respect des autres, conscience d'appartenance à un groupe et à une institution avec tout ce que cette appartenance implique comme droits, devoirs et responsabilités.

La dimension sociale de la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté porte aussi sur deux éléments : une formation à la civilité (respect des autres, politesse, respect de l'environnement...) et une

éducation à l'intérêt général. Une société n'est pas simplement la juxtaposition d'intérêts particuliers. C'est l'intérêt général qui donne à toute société sa dimension collective.

Aborder la citoyenneté sous cet angle sociologique suppose donc l'apprentissage de compétences collectives. Pour s'engager activement dans l'exercice d'une citoyenneté responsable, l'élève doit acquérir la capacité de concilier le respect des particularités et le partage des valeurs communes. Il doit partager, négocier, gérer sa cohabitation avec les autres en effectuant des choix et en agissant avec la conscience d'appartenir à un groupe social organisé.

Sur le plan méthodologique, l'enseignant est appelé à adopter une série de pratiques qui participent en profondeur à une éducation démocratique et qui lui permettent à titre d'exemple :

- D'encourager les élèves à partager des responsabilités ;
- De développer chez eux des attitudes compatibles avec une démocratie représentative. (L'élève doit apprendre à écouter les autres et à parler pour ceux qu'il représente plutôt que pour lui-même) ;
- De leur apprendre à négocier, et à gérer pacifiquement leurs conflits ;
- De leur faire acquérir différents moyens pour exprimer clairement leurs opinions et les défendre rationnellement sans se laisser déstabiliser par la controverse ;
- D'accepter et même de défendre le droit de l'autre à avoir une opinion ou une croyance contraire à la sienne.

Eduquer aux Droits de l'Homme

L'éducation aux Droits de l'Homme fait partie de l'éducation à la citoyenneté. Elle est un fondement de la lutte contre l'intolérance, le racisme, la violence, l'esclavage... A côté des cours d'éducation civique relatifs aux Droits de l'Homme, des actions éducatives ponctuelles appuyées sur des moments forts pourraient constituer des moyens privilégiés pour mener avec les élèves un travail pédagogique intéressant. La participation, par exemple à des journées ou semaines de sensibilisation mondialement réservées pour celles-ci, est l'occasion d'élargir l'horizon des élèves en établissant des liens avec les acteurs associatifs et institutionnels investis dans la défense de ces Droits. Les enseignants d'un établissement scolaire pourraient, à titre d'exemple, coordonner leurs activités

et inviter les élèves à élaborer des exposés, contacter les associations concernées et faire intervenir des personnes - ressource pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation au sein de l'établissement.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la pédagogie du projet, notamment les projets interclasses et interdisciplinaires, permettent aux élèves de construire une identité collective et de se sentir membres de la communauté éducative par le biais du travail commun et l'appropriation collective des espaces scolaires. Dans le cadre de la protection de l'environnement, à titre d'exemple, les élèves doivent être sensibilisés et associés aux initiatives relatives à la propreté et à l'entretien des espaces de l'établissement scolaire. Viser une citoyenneté vécue au sein de l'école est un objectif que les éducateurs peuvent atteindre par un travail sur l'appropriation des lieux, la construction d'une identité commune, la connaissance de soi - même, la reconnaissance de l'autre et son acceptation en accord avec les valeurs sous - jacentes aux Droits de l'Homme.

Il est donc difficile d'éduquer aux Droits de l'Homme en dehors d'une pratique vécue dans l'interaction sociale. Dans la perspective d'une éducation à la citoyenneté fondée sur les valeurs exprimées dans les textes fondamentaux des Droits de l'Homme, le but n'est pas d'expliquer le texte, ni de l'apprendre par cœur mais de s'approprier des principes et des valeurs par la pratique et l'action. En effet, passer de la connaissance à l'éducation proprement dite nécessite une implication et une appropriation que seules des activités concrètes peuvent réaliser.

Contenus adaptés et activités concrètes

Les contenus des cours de l'éducation civique doivent donc répondre aux intérêts des élèves, à leurs préoccupations en tant que futurs citoyens. D'où l'importance de faire participer ces derniers à ces cours par le dialogue et la réflexion commune en partant de leurs expériences et de leurs pratiques sociales. Il faut privilégier une citoyenneté sociale qui implique l'individu dans ses relations avec les autres à diverses échelles : celles de la classe, de l'école, du quartier, de la ville, des associations, de la nation ou d'entités plus globales.

Les sujets d'étude ne peuvent être en conséquence que d'aspect social. Liés à la vie des élèves, reproduisant quelque événement vécu par eux ou répondant à leurs interrogations, ces sujets leur permettent de construire un savoir civique tiré de la réalité. Traiter le sujet de la corruption, par exemple, à l'occasion de la journée de lutte contre ce fléau, est une opportunité pour faire participer les

élèves à la réflexion commune sur ce thème à partir des productions tirées de l'actualité (témoignages, enquêtes, statistiques...).

Sur de pareils sujets, il est primordial de libérer la parole, de laisser les élèves s'exprimer librement, de favoriser les échanges entre eux et avec les adultes. Il faut les aider, ensuite, à faire le lien avec l'intérêt général, l'institution et leur quotidien.

Expliquer le vote dans l'absolu ne sert pas à grand-chose pour faire évoluer les comportements, mais profiter de l'élection des délégués de classe pour expliquer les notions de «majorité», «de représentation», «de démocratie participative» ou «représentative», c'est permettre aux apprenants de s'approprier ces concepts en s'appuyant sur une expérience vécue. De même, à partir de questions comme la potabilité de l'eau, le tri des déchets, la ceinture de sécurité, l'absence de décharges publiques dans la ville... on peut faire acquérir aux élèves non seulement les notions mais également les réflexes du comportement civil.

Conclusion

Egalité, liberté, respect... toutes les valeurs civiques possèdent en fait leur champ d'application en classe, à l'école, dans le quartier dans les interactions sociales de tous les jours. Il suffit donc à l'enseignant de tirer profit des situations vécues par l'élève afin de le sensibiliser à ces notions fondamentales. Par des attitudes pédagogiques adaptées, et à travers des actions éducatives spécifiques, l'enseignant peut mettre en œuvre une stratégie d'enseignement et d'action pertinentes susceptibles de faciliter à l'élève l'acquisition des concepts et des règles de la citoyenneté, et en particulier de la citoyenneté sociale.

Par la communication, le dialogue, les jeux de rôles, les exposés, les projets..., les élèves feront de l'auto éducation à la citoyenneté. Ils prendront conscience de l'importance et de la nécessité de celle-ci au bon fonctionnement de la communauté et de ses institutions et, par conséquent, au bien être de tous.

BIBLIOGRAPHIE

- La citoyenneté à l'école. Colette CREMIEUX ;Ecole et société. SYROS
 - Eduquer à la citoyenneté, W.Img.ulg.ac.be/competences/chantier.n/eth-democ.ht...
 - Citoyenneté. -Eduscol-Eduscol-Eduscol.education.fr
 - Quelle école pour quelle nation?, Journée d'études du 8 janvier 1994. HACHETTE Education.
 - La culture démocratique : un défi pour les écoles , Sous la direction de Patrice Meyer-Bisch. Editions UNESCO
-